

AFFAIRES JURIDIQUES

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE À 18H00
Salle des Synodes

VERIFICATION DU QUORUM

Le jeudi 19 décembre 2024, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 5 décembre 2024.

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Maire.

Présents :

Mme Yamina ABED, Mme Sylvie ALAUX, M. Jean-Michel ALVAREZ (à partir de 18h14), M. Patrick BARDY, M. Michel BASCOUL, Mme Emma BELLOTTI, Mme Virginie BIROCHEAU (à partir de 18h36), Mme Cyrielle BOUISSET (jusqu'à 18h40), M. Bruno BREHON (à partir de 18h28), Mme Anne-Marie BRETTE, Mme Christine CARLESSO, M. Philippe CAZAL, M. Jean-Paul CESAR (à partir de 18h41), M. Guy CLERGUE, Mme Christine DAUZATS, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA, M. Vincenzo GIARDINA (à partir de 18h36), M. Alexandre GUENFICI, Mme Nathalie HUYNH-VAN, M. Jean-Claude JULES, M. Serge KALPAKDJIAN, M. Claude LEBESSOU, Mme Michelle MALLARD, M. Bertrand MALQUIER, Mme Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à 18h40), M. Mohamed MAZOUNI, Mme Rabiye MONTÖR, M. Jacques PAIRO, M. Éric PARRA (à partir de 18h25), M. Yves PENET, Mme Milanka PETROVIC, Mme Marie-Christine PINET, Mme Sophie PONS-PELOFY, Mme Évelyne RAPINAT, M. Florian ROBIN, M. Yann RUDENT, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE (à partir de 18h28), M. Alain VICO, Mme Florence VITASSE

Absents ayant donné procuration :

M. Jean-Michel ALVAREZ (à M. Jean-Paul CESAR de 18h00 à 18h13), M. Xavier BELART (à M. Guy CLERGUE), Mme Cyrielle BOUISSET (à Mme Emma BELLOTTI à partir de 18h41), M. Julien CALMON (à Mme Christine DAUZATS), Mme Sylvie COUSIN (à Mme Sylvie ALAUX), Mme Stéphanie KAISER (à Mme Évelyne RAPINAT), Mme Dominique MARTIN-LAVAL (à Mme Michelle MALLARD à partir de 18h41)

Absents excusés :

Mme Virginie BIROCHEAU (jusqu'à 18h35), M. Bruno BREHON (jusqu'à 18h27), M. Jean-Paul CESAR (jusqu'à 18h40), M. Jean-François DARAUD, M. Vincenzo GIARDINA (jusqu'à 18h35), M. Éric PARRA (jusqu'à 18h24), M. Nicolas SAINTE-CLUQUE (jusqu'à 18h27), Mme Viviane THIVENT

Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Évelyne RAPINAT

SOMMAIRE

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024.....	5
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	5
3 - AFFAIRES JURIDIQUES - APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.....	6
4 - AFFAIRES JURIDIQUES - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS - COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXÉNÉTISME ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS AUX FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE.....	7
5 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT - MISE À DISPOSITION -COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) AUPRÈS DU CCAS	7
6 - RESSOURCES HUMAINES - RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS RELEVANT DES CADRES D'EMPLOI DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE GARDE CHAMPÊTRE.....	8
7 - COMMANDE PUBLIQUE – CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION DE L'ESPACE CULTUREL, SPORTIF ET ÉCONOMIQUE DÉNOMMÉ NARBONNE ARENA - AVENANT N°4.....	9
8 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2025	9
9 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS - EXERCICE 2025.....	13
10 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DES PORTS - EXERCICE 2025	13
11 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - EXERCICE 2025.....	13
12 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE - EXERCICE 2025 ...	13
13 - FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025.....	14
14 - FINANCES - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ DU RÉGISSEUR – ÉCARTS DE COMPTAGE LIÉ AU DISPOSITIF ILLICODE	14
15 - FINANCES - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT	14
16 - SPORTS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.....	14
17 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE LA NARBONNAISE - 2024	15
18 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU SITE DU GRAND CASTELOU AU PROFIT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE (PNRNM) À PARTIR DU 1ER JANVIER 2025	17
19 - SANTÉ ET SPORT SANTÉ - CONVENTION DE REVERSEMENT - ACTION DE PRÉVENTION SANTÉ ENTRE LA COMMUNE DE NARBONNE ET LE GRAND NARBONNE.....	17

20 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS - RUE DE LA GANGUISE.....	18
21 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS - PARCELLES CADASTRÉES SECTION BS N°28 ET 29 – LIEUDIT NOS JARDINS	18
22 - FONCIER - CESSION - AVENUE DES CÉVENNES - MME MEZAR.....	18
23 - FONCIER - RÉTROCESSION RUE ÉMILE EUDES – SARL SACI – PARCELLES BC 675 ET 676	19
24 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - EFFACEMENT BASSE TENSION (BT) RUE DES PÊCHEURS - TRANCHE 2 SUR POSTES OCÉANIS - CAPOUNADES ET ÉCLIPSE - AVENANT	19
25 - CŒUR DE VILLE - ACTION FAÇADES - ACTION CŒUR DE VILLE.....	20
26 - COMMERCE - DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL 2025	20
27 - ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION - CRÉATION DU CONSEIL DE REMOBILISATION DES PARCOURS SCOLAIRES.....	20
28 - CULTURE – CONVENTION RÉSEAU PYRAMID.....	21
29 - CULTURE - CONVENTION ASSOCIATION THÉÂTRE + CINÉMA SCÈNE NATIONALE GRAND NARBONNE (PROGRAMME ECOLE ET CINÉMA).....	22
30 - CULTURE - CONVENTION EPCC SCÈNE NATIONALE GRAND NARBONNE (ECOLE ET CINÉMA)...	22
31 - CULTURE - CONVENTION EPCC SCÈNE NATIONALE DU GRAND NARBONNE (PROGRAMME HORS LES MURS).....	23
32 - PATRIMOINE - ACTUALISATION DES CONTRATS DE DÉPÔT - VENTE DANS LA BOUTIQUE DU PALAIS	23
33 - PATRIMOINE - CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET L'ASSOCIATION LE LABO DES CULTURES / OCCITANIE	23
34 - NARBONNE-PLAGE - AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE CARÉNAGE - DÉCLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.214-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	24
35 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CESSION D'UN VÉHICULE - CITROËN C5X	25
36 - HYGIÈNE - SALUBRITÉ - SANTÉ ENVIRONNEMENTALE - CONVENTION DE GESTION AVEC LE GRAND NARBONNE - LOGEMENT INDIGNE ET PERMIS DE LOUER - RENOUVELLEMENT.....	25
37 - CITOYENNETÉ - CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE.....	26
38 - FONCIER – RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°20240151 DU 26 SEPTEMBRE 2024 PORTANT CESSION DE LA MAISON D'HABITATION SITUÉE ANCIEN CHEMIN DE BAGES ET SAINT-CRESCENT SUD – PARCELLES CX 57 ET CX 58P – M. TOURNAIRE	26

La séance est ouverte à 18h08

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont désignés en les personnes de M. Ludovic JUGE – DGS, M. Jean-Roch HERAIL – DGA, M. Olivier DE PECO – DGA, M. Lucas BRUN, Mme Dorothee CANTONI – Direction du Cabinet, Mme Emilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Olivia RAGON –

Directrice des finances, Mme Marlène MONTAGNE, M. Thierry BARRIERE, Mme Diletta RIVES – Sténotypiste

Monsieur le Maire : En préambule du Conseil municipal et avant son ouverture, nous allons procéder à la cérémonie d'honorariat au Dr COURREGES. Vous l'avez quasiment tous connu chef de service émérite à l'hôpital de Narbonne qu'il avait rejoint dans les années 1970. Il y a monté le service de médecine générale puis le service de diabétologie et il en devient, en 2007, le chef du pôle de médecine. Il s'engage assez tôt avec Didier MOULY, en parallèle de sa brillante carrière, à Nouveau Narbonne, en 2011. Il est élu sur la liste de Nouveau Narbonne en 2014. Il devient adjoint à la santé en cours de mandat et est à l'initiative de la Maison de la prévention de santé au service du bien-être des Narbonnais qui ouvre ses portes en 2019. Maisons de la prévention de la santé qui, depuis 2024, porte le nom de Maison de la prévention de santé du Dr COURREGES. Réélu avec Didier MOULY et la liste Nouveau Narbonne en 2020, il était également devenu conseiller communautaire et a initié le développement, cette fois-ci à l'échelle de l'Agglomération, du Contrat Local de Santé intercommunal consistant notamment en l'extension aux communes du Grand Narbonne de l'action de la Maison de la prévention de santé. On se souvient de sa passion pour son métier qu'il a su transmettre aux élus et, avec la plus grande pédagogie, a su faire application de tout ce qu'il rencontrait dans son quotidien de médecin engagé au service public, dans l'hôpital public de la ville de Narbonne. Il décède le 26 décembre 2022 à l'âge de 75 ans, il y a presque deux ans jour pour jour, des suites d'une longue maladie qu'il affronta avec le courage et l'humilité que nous lui connaissions tous.

Didier MOULY lui avait rendu cet hommage : *«Entre nous, il était le doc, le sage au cœur de Nouveau Narbonne. Pour les Narbonnais il était l'élu, le médecin, le spécialiste, le passionné, l'ami, l'épicurien. Pour la famille, c'était le papa, le mari, l'amoureux de la Corse, le pilier de la famille COURREGES. Dans nos pensées, il restera celui qui a passé 10 ans à nos côtés à œuvrer pour le bien commun, pour sa ville, toujours dans l'intérêt général. Ma tristesse est grande, car il laisse un vide immense. Je perds aujourd'hui un camarade et Narbonne perd un médecin de grande qualité toujours soucieux des autres.»* En décembre 2023, l'hôpital de Narbonne nomma une salle dédiée aux instances sociales à son nom. Le Dr PRADIER, l'un de ses élèves, rendit alors cet hommage : *«À un novateur, un précurseur dont les médecins prolongent aujourd'hui l'action»*.

Il manque à la vie publique par ses engagements, ses prises de position, toujours son sourire et – je le disais il y a un instant – toujours sa pédagogie dans ses explications dans des domaines souvent complexes, difficiles d'accès pour le plus grand nombre. Il a toujours été à l'écoute et a toujours travaillé avec les élus en bonne intelligence. Je pense notamment à Jacques PAIRO et à Patrick BARDY sur la prévention par le sport-santé. Il a été un ami, un élu et la Ville lui devait un hommage. C'est dans ces circonstances que nous avons écrit au Préfet pour demander que lui soit délivré l'honorariat pour ses 10 ans d'adjoint pour la commune et que nous allons remettre tous ensemble à son épouse Mireille et également à son fils Hervé COURREGES. Je vais les appeler, s'ils peuvent venir au milieu de la salle et je vais venir leur remettre l'honorariat.

(M. le Maire remet l'honorariat à la famille du Dr COURREGES.)

Madame Mireille COURREGES : Je voudrais remercier M. le Maire de Narbonne et tout le Conseil municipal parce que c'est un grand honneur que vous faites à Jean-Pierre. Merci beaucoup. *(Hors micro)*

(Applaudissements.)

(Arrivé de M. Jean-Michel ALVAREZ à 18h14.)

Monsieur le Maire : Nous ouvrons plus officiellement le Conseil municipal qui avait été décalé à 18h00 pour l'occasion et nous allons installer M. Mohamed MAZOUNI qui est là. Compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 28 juin 2020 et conformément à l'article L.270 du Code électoral qui dispose que : «*Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit*». En raison de la démission de M. Patrick FRANÇOIS, M. Georges ABBAMONTE a été appelé à siéger. M. Georges ABBAMONTE a démissionné de son poste de conseiller municipal, il a été appelé dans l'ordre Mme Laure MUNIER. Cette dernière ayant également démissionné, c'est donc à son tour que M. Mohamed MAZOUNI – qui est le suivant sur la liste – à être appelé à siéger au Conseil municipal en tant que Conseiller municipal. Nous prenons acte de l'installation de M. Mohamed MAZOUNI en qualité de Conseiller municipal. Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et M. le Préfet sera informé de cette modification. Je vous informe que par la même occasion M. Philippe CAZAL a écrit au service des élections pour demander la création d'un groupe. M. CAZAL quitte le groupe Narbonne en commun de M. SAINTE-CLUQUE et compose, avec M. MAZOUNI, un groupe de deux conseillers municipaux : le Mouvement citoyen du Narbonnais. Est-ce bien cela? Nous allons remettre la charte de l'élu à M. MAZOUNI et, normalement, j'arrive !

Le Conseil PREND ACTE

(M. le Maire remet la charte de l'élu à M. Mohamed MAZOUNI.)

Nous allons procéder à l'appel nominal pour vérification du quorum.

(M. le Maire procède à l'appel nominal.)

Si certaines personnes sont détentrices de procurations et n'ont pas été appelées dans ce sens, si c'est le cas, je vous invite à vous signaler aux Assemblées.

Élection du secrétaire de séance, je vous propose la candidature de Mme Évelyne RAPINAT. Qui est contre? Qui s'abstient?

Le Conseil adopte à l'unanimité

(Mme Évelyne RAPINAT est désignée.)

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote. La télécommande de Michel BASCOUL ne marche pas. Acte-t-on un vote favorable? Oui. Et il faut changer la télécommande. Ce n'est qu'une inversion. C'est corrigé.

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à la l'unanimité

2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions?

Monsieur Yann RUDENT : Bonjour tout le monde. J'ai une question concernant la restauration de la verrière des Dames de France. Il est marqué dans la décision que cela ne concerne que la partie au-dessus de l'entreprise LABAU. J'aimerais savoir si cela va être remboursé à la mairie puisqu'il me semblait que cela appartenait à LABAU.

Monsieur le Maire : C'est le même principe, on l'a expliqué en commission à M. CAZAL qui avait posé la même question. Il y a deux propriétaires la famille MEDEVIELLE, la SCI porteuse des murs et la partie GENERALI. GENERALI prend en direct. Le contentieux est le même, les deux propriétaires contestent la propriété «immeuble par destination» de la marquise. C'est le tribunal qui tranchera : soit elle est appuyée sur le domaine public et elle est considérée comme appartenant à l'espace public, soit on considère qu'elle est appuyée sur la façade privative et elle est privative par destination donc c'est l'arbitrage que fera le tribunal. En attendant, les travaux sont faits. On prend la maîtrise d'ouvrage pour les deux pour coordonner l'ensemble puisqu'il s'agit d'une seule marquise. Grosso modo 3/4 des travaux sont sur la partie GENERALI – Monoprix en fait – et le quart qui reste est à la famille MEDEVIELLE donc on fait l'avance des fonds alors que GENERALI le fait en direct. Par contre, bien évidemment, chaque fois on répercute sur le propriétaire concerné.

Y a-t-il d'autres questions? On passe au vote.

Votants : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

3 - AFFAIRES JURIDIQUES - APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Cela fait suite à une intervention de M. Yann RUDENT et de Mme Milanka PETROVIC. C'est la refonte du Règlement Intérieur. Vous avez la possibilité maintenant par cet amendement de figurer sur la page Facebook de la Ville de Narbonne dans le fil de l'actualité, une fois par mois, dans un format texte qui correspond à la répartition des caractères. Aujourd'hui, il y a 5 groupes dans le Conseil municipal donc ce sont 600 caractères, espaces compris, par groupe. Et sur le site Internet de la Ville, là c'est un onglet permanent «Conseil municipal» où vous avez la pagination, vous avez le texte qui est le même ou pas que *Narbonne et vous*. Vous pouvez faire un texte différent. On le change une fois par mois. Y a-t-il des questions?

Madame Milanka PETROVIC : Juste pour vous remercier, j'ai trouvé cela très bien.

Monsieur le Maire : On passe au vote.

(Arrivée de M. Éric PARRA à 18h25.)

Votants : 38
Pour : 38
Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

4 - AFFAIRES JURIDIQUES - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS - COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXÉNÉTISME ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS AUX FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Merci, Monsieur le Maire. La Commission départementale de lutte contre la prostitution et le proxénétisme a été instaurée par une loi de 2016. Elle a pour mission de mettre en place une politique coordonnée d'actions en matière de prévention et de lutte contre la prostitution, et d'accompagner les victimes vers un parcours de sortie du système prostitutionnel. Tout cela en relation avec le CIDFF de l'Aude. Cette commission est présidée par le Préfet de l'Aude ou son représentant et se réunit au moins une fois par an. Dans ce cadre, la préfecture de l'Aude propose aux collectivités de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger dans cette commission.

Monsieur le Maire : Afin de procéder à la désignation des membres de cette commission – comme à l'Agglomération, pour ceux qui y siègent – on doit voter dans un premier temps la levée du vote à bulletin secret et l'unanimité est nécessaire. Y a-t-il des personnes qui sont contre à ce que nous procédions à cette élection à main levée? Non. Donc nous procéderons à main levée à cette élection. Pour le titulaire, Madame ALAUX, qui proposez-vous?

Madame Sylvie ALAUX : La majorité propose Mme Yamina ABED.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres propositions? Non. On va voter. Qui est contre? Qui s'abstient?

Le Conseil adopte à l'unanimité

(Mme Yamina ABED est désignée.)

Pour le suppléant, qui proposez-vous, Madame ALAUX?

Madame Sylvie ALAUX : La majorité propose Mme Christine DAUZATS.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres candidatures? S'il n'y a pas d'autres candidatures, on vote à main levée. Qui est contre? Qui s'abstient?

Le Conseil adopte à l'unanimité

(Mme Christine DAUZATS est désignée.)

5 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUELEMENT - MISE À DISPOSITION -COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) AUPRÈS DU CCAS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Vous avez presque tout dit, Monsieur le Maire. Il s'agit bien du renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville auprès du CCAS pour exercer les fonctions de coordinateur du Programme de Réussite Éducative. La convention prendra

effet à compter du 1^{er} novembre 2024. La nouveauté est qu'elle sera maintenant pour une durée de 2 ans et non plus de 1 an. Le CCAS remboursera bien sûr à la Ville le montant des rémunérations.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? C'est un renouvellement.

Votants : 38
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

(Arrivée de MM. Bruno BREHON et Nicolas SAINTE-CLUQUE à 18h28.)

Monsieur le Maire : J'en profite pour signaler les trois arrivées simultanées de MM. PARRA, BREHON et SAINTE-CLUQUE.

6 - RESSOURCES HUMAINES - RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS RELEVANT DES CADRES D'EMPLOI DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE GARDE CHAMPÊTRE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Le décret du 26 juin 2024 instaure un nouveau régime indemnitaire dont peuvent bénéficier, après délibération des collectivités, les fonctionnaires relevant des cadres d'emploi de : directeur de police municipale, chef de service de police municipale, des agents de police municipale et des gardes champêtres. Ce décret crée l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement composée d'une part fixe et d'une part variable et précise les modalités d'attribution ainsi que les taux maximums. Ces dispositions doivent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Ce nouveau dispositif assure une plus grande cohérence du régime indemnitaire des agents de la police municipale avec celui des autres filières de la fonction publique territoriale. Ce décret crée une Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement, l'ISFE, dont le mécanisme est proche de celui du RIFSEEP. L'ISFE est donc composée d'une part fixe liée aux fonctions de l'agent qui est déterminée en appliquant au montant de traitement soumis à pension un taux individuel fixé par la collectivité. Et d'une part variable qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent, appréciés selon les critères définis par la collectivité. Cette part variable peut être versée mensuellement ou annuellement. La part variable mensuelle, fixée par la présente délibération, tient compte du niveau d'encadrement, d'expertise, des compétences professionnelles et techniques, de la qualification requise et du niveau de responsabilité. Dans le versement annuel, nous avons transposé le versement du complément indemnitaire annuel qui tient compte de la manière de servir, évaluée au cours de l'entretien professionnel et qui existe dans la collectivité depuis 3 ans. Les modalités de retenue ou de suppression pour absence et de modulation de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement sont identiques à celles appliquées pour les RIFSEEP afin d'assurer une équité entre tous les agents de la collectivité.

Ce nouveau régime indemnitaire a reçu un avis favorable du Comité Social Technique qui s'est tenu le 3 décembre. Ce nouveau régime indemnitaire va aboutir à une augmentation moyenne mensuelle par agent de 50 € brut. Je vous propose donc d'instaurer dans les conditions définies au préalable l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement à partir du 1^{er} janvier.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 40
Pour : 40

Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

7 - COMMANDE PUBLIQUE – CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION DE L'ESPACE CULTUREL, SPORTIF ET ÉCONOMIQUE DÉNOMMÉ NARBONNE ARENA - AVENANT N°4

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : C'est un avenant dont vous avez l'habitude, c'est pour les modifications tarifaires. Elles interviennent à la marge, 4 tarifs essentiellement qui sont liés à des prestations de travail en hauteur et une modification pour le tarif journée dépassant 8 heures. Y a-t-il des questions ?

Madame Milanka PETROVIC : Monsieur le Maire, vous avez fait le choix de déléguer au privé la gestion de l'exploitation de l'ARENA par la société E-PASS. Le délégataire propose donc une augmentation de ces tarifs pour lesquels nous devons voter via cet avenant. J'ai plusieurs questions. Avez-vous évalué la cohérence de ces prix ? Y a-t-il d'autres sociétés capables de le faire à moins cher ? N'y aurait-il pas un service de la mairie capable de faire le travail ? Nous avons 45 M€ de dépenses de personnel. Quel est le bilan de l'ARENA, sa rentabilité et combien cette société E-PASS nous coûte ? Merci.

Monsieur le Maire : On n'est pas avec Elon MUSK là, c'est plus terre à terre, il s'agit de S-PASS. C'est une Délégation de Service Public. On a choisi un délégataire, une entreprise de droit privé, qui gère l'espace culturel et sportif l'ARENA. Non, à la mairie nous n'avons pas de riggers qui font des travaux de soudure en hauteur. C'est très réglementé. Dans tous les cas, il vaut mieux que ce soit des sociétés spécialisées qui le fassent. Non, les tarifs, ce n'est pas la première délibération, il y a des modifications parfois à la baisse et parfois à la hausse. C'est la vie du contrat et c'est comme cela dans les clauses de la Délégation de Service Public qui nous permettent d'avoir un ARENA bien portant et une salle de spectacle qui fait rayonner son territoire. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote.

Votants : 40
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

8 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2025

Bertrand MALQUIER

Projection PowerPoint

Monsieur le Maire : Je ne vais pas être très long parce qu'il y a un mois, nous avons fait déjà le Débat d'Orientations Budgétaires et, figurez-vous, nous sommes dans les mêmes inconnues puisqu'il n'y a pas – à part la loi de finances spéciale pour 2025 qui a prolongé quelques latitudes de la loi de finances précédente – de nouveaux éléments qui viennent modifier le Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons vu. Nous avons donc gardé les mêmes hypothèses. Je vais vous

présenter un PowerPoint très rapide en vous rappelant les grands ensembles que nous avons évoqués il y a un mois.

Le Budget de la commune 116 M€, c'est l'enveloppe de la commune : grosso modo 70 % sur le fonctionnement, 30 % sur l'investissement ce qui fait que nous allons réaliser environ 23,5 M€ de dépenses d'équipement. Les grands ensembles vont vous être présentés, ce sont les mêmes évoqués il y a un mois sur le Débat d'Orientations Budgétaires. 116,6 M€, c'est le Budget principal et la répartition 2/3-1/3, c'est 71,83 % sur le fonctionnement et 28,17 % sur l'investissement. Sur 23,7 M€ de dépenses d'équipement, vous avez les principales réalisations projetées à la fois dans les AP/CP que vous votez, mais également dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

(Arrivée de Mme Virginie BIROCHEAU et de M. Vincenzo GIARDINA à 18h36.)

Vous avez : le Pôle d'Échanges Multimodal; l'aménagement des berges de La Robine; la création du Pas de tir à 100 m; la réfection des places situées au cœur de ville; les travaux d'extension de l'école maternelle Marx DORMOY; la végétalisation de 4 cours d'écoles maternelles; l'aménagement de la voirie Les Peupliers; l'aménagement d'un centre de loisirs à Montplaisir; l'aménagement du carrefour des plages; la pacification et la sécurisation de Cité; l'aménagement durable du boulevard de La Méditerranée et la promenade du front de mer, la fin des travaux, et le plan scolaire de rénovation durable, plus la création d'un marché de performance énergétique de l'éclairage public, 6,9 M€. Je vous rappelle que 50 % de l'éclairage de la ville passera en LED. La slide suivante, c'est le rappel de ce qui a été provisionné pour le fonds de réserve c'est-à-dire la ponction prévue par l'État 1 600 000 € en attendant de voir, dans les prochaines semaines, quelle sera la prochaine loi de finances. Je vous ai rappelé – maintenant, c'est une certitude – 1,7 % qui est le taux non plus prévisionnel, mais définitif de la revalorisation des bases de taxe foncière. Là aussi, c'est une très bonne nouvelle pour le contribuable, car il va quasiment geler la taxe foncière. Pour la commune, forcément, cela réduit les marges de manœuvre. On était sur une dynamique de 7,1 % en 2023, 3,9 % en 2024 et là, c'est confirmé, c'est arrêté, ce sera 1,7 % pour l'année 2025. Dernière slide, on ne bouge pas, malgré ce, les taux d'imposition votés par la commune qui vous sont rappelés.

Voilà les grandes lignes. Encore une fois, c'est strictement comparable au Débat d'Orientations Budgétaires. Si vous avez des questions, j'y répondrai avec plaisir. Je signale l'arrivée de Vincenzo GIARDINA et de Mme BIROCHEAU.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Sur la présentation que vous nous avez donnée, en page 11, sur l'endettement, vous avez un dessin avec le taux d'endettement et on arrive en Budget Primitif 2025, vous avez marqué 16,8 ans. Je n'ai pas compris parce qu'on reste, me semble-t-il...

Monsieur le Maire : C'est un peu compliqué. On l'a expliqué à M. CAZAL mercredi dernier. Je vais vous reprendre le même exemple. Cette courbe y est chaque fois. L'avant-dernière colonne, c'est le 2024 projeté. C'est véritablement là où on va s'arrêter au 31 décembre de cette année. On démarre sur le BP en même temps – cela coexiste – la fin de l'exercice, mais il est projeté. Vous le savez, c'est le Compte Administratif qui viendra sanctionner notre résultat financier de l'année 2024. En attendant, on arrête à 66,8, le 31 décembre 2024. On repart sur un Budget Primitif au 1^{er} janvier avec le même montant. C'est pour cela que les histogrammes sont identiques. Pourquoi la courbe est-elle à 16,8? Elle passe de 9,6 à 16,8 puis elle redescend à 9,6 alors que la dette augmente. C'est parce qu'en fait, c'est comme si on comparait la fin d'année avec notre capacité d'autofinancement. On a une meilleure...

(Déclenchement de l'alarme incendie.)

(Arrivée de M. Jean-Paul CESAR à 18h41.)

Monsieur le Maire : Je vais être obligé de suspendre la séance du Conseil municipal et de vous demander de vous diriger vers la cour intérieure.

La séance suspendue à 18h41 suite au déclenchement de l'alarme incendie est reprise à 18h53

(Départs de Mmes Cyrielle BOUISSET et Dominique MARTIN-LAVAL.)

Monsieur le Maire : Le Conseil étant réinstallé, nous redémarrons nos travaux. Nous étions sur la délibération n°8 et j'étais en train – le suspense est à son paroxysme – de répondre à Nicolas SAINTE-CLUQUE sur la particularité de la courbe. On redémarre, sur le Budget Primitif, au 1^{er} janvier, sans connaissance du Compte Administratif. Tout le déterminant, c'est la capacité d'épargne. Elle n'est pas connue au 1^{er} janvier du redémarrage donc il faut le reprendre et le projeter en fonction du travail qui sera effectué pour voir que la courbe en fait se normalise à 9,6. La question que j'anticipe – sur laquelle on avait échangé avec Philippe CAZAL – c'est pourquoi, alors qu'il y a une augmentation programmée de la dette, l'annuité de remboursement de cette dette reste constante à 9,6 années? On avait pris l'exemple, pour essayer de le rendre compréhensible, d'un couple qui emprunte sur 20 ans et dont la capacité de remboursement augmente au fur et à mesure de son évolution de carrière. C'est pareil pour la collectivité. Tout à l'heure on a parlé des bases fiscales qui augmentent de 1,7 %. Eh bien! Ce sont tous ces éléments qui permettent de projeter à nouveau une dette avec une capacité d'épargne, une capacité d'autofinancement supérieure à ce qu'elle est au démarrage de l'année civile. Il y a avait une seconde question.

Madame Milanka PETROVIC : Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire : Excusez-moi, Madame, j'ai oublié! Entre temps, en ont profité pour prendre la malle Mme Cyrielle BOUISSET qui a donné procuration à Emma BELLOTTI et Mme MARTIN-LAVAL qui a donné procuration à Michelle MALLARD. Allez-y, Madame.

Madame Milanka PETROVIC : Monsieur le Maire, si on regarde les tableaux présentés pour ce Budget – comme vous l'avez dit au dernier Conseil municipal – grâce à la magie de la comptabilité publique, le Budget de la Ville semble à l'équilibre. 83 758 000 € en recettes et 83 758 000 € en dépenses. Sauf que sur les dépenses de fonctionnement nous avons 45 M€ de charges de personnel, ce qui est énorme. Concernant les recettes, nous avons en produits divers (services, domaines et ventes) presque 9 M€; impôts, taxes et fiscalité locale 50 M€; en dotations, versées par l'État, 24 M€. La problématique est que les dotations de l'État vont baisser et que vos charges de personnel sont trop élevées. Monsieur le Maire, puisque des employés vont partir à la retraite, comptez-vous tous les remplacer?

Concernant l'encours sur la dette qui était à 68 824 000 € en 2024, elle passerait à 73 827 000 € en 2025, soit 7 M€ de plus pour Ville donc 7 M€ d'emprunts toxiques supplémentaires. La commune a largement atteint son seuil d'alerte d'endettement sur 10 ans passant à un endettement sur 16,8 ans. Vous faites état d'une capacité de désendettement projetée et stabilisée fin 2025 à 9,6 ans. Il faut nous expliquer comment vous allez faire sachant que notre capacité d'autofinancement prévisionnelle est à 4 M€ et que notre emprunt sur la dette est à 7 M€, soit une différence de 3 M€. On se retrouve donc avec une capacité d'autofinancement insuffisante pour rembourser cette dette, ce qui va étouffer également notre capacité à investir. Monsieur le Maire, avez-vous un plan pour désendetter la commune? Personnellement, je pense qu'adopter un budget déficitaire c'est prendre beaucoup de risques. Je voterai donc contre ce budget. Merci.

Monsieur le Maire : Madame, j'ai conscience que vous faites des efforts et que vous préparez vos conseils à l'avance. On va prendre un exemple en cas d'espèce. Vous préparez une question et vous ne l'amendez pas en fonction des réponses qui sont données à vos collègues. On vient de

l'expliquer! Et vous vous contredisez! Dans l'intervention précédente, vous demandez à la Ville pourquoi on n'embauche pas des gens pour monter à 30 m de hauteur pour faire des soudures. On vous dit que c'est une société...

Madame Milanka PETROVIC : Non! Cela n'a rien à voir!

Monsieur le Maire : Si ! Vous avez dit cela, Madame. Vous avez demandé pourquoi à la Ville il n'y avait pas des agents qui pouvaient aller faire ces travaux en hauteur. C'est compliqué avec vous. Vous demandez ce qu'on fait pour faire baisser l'enveloppe dédiée aux ressources humaines. Elle ne baissera pas!

Madame Milanka PETROVIC : C'est l'endettement de la Ville.

Monsieur le Maire : Non, c'est votre second chapitre. Vous avez décliné votre présentation, la première sur les ressources humaines que je suis en train de vous expliquer et la deuxième sur l'endettement. Sur les ressources humaines, vous demandez pourquoi. Parce que vous avez des services publics qui eux sont des fonctions régaliennes de la Ville : les policiers municipaux sont une fonction régalienne en complément des policiers nationaux de l'État; vous avez des ALAE; vous avez du personnel encadrant dans les écoles primaires et maternelles de la Ville; vous avez du personnel là où il y a du service public: les accueils, les musées, tout ce que la Ville offre pour le particulier et pour ses usagers. On ne remplace pas systématiquement, on remplace là où il y a le besoin. Ensuite, il y a les évolutions indiciaires. On parle de Glissement Vieillesse Technicité, ce fameux indice. Les ressources humaines – ce qui est naturel – vont dans le sens des choses. Vous ne figez pas et vous-même, si vous travaillez dans votre vie personnelle, vous avez une envie d'évolution de carrière donc vous négociez avec votre employeur. Vous avez des indices par rapport à l'ancienneté. C'est une inertie des ressources humaines, même si vous avez moins d'effectifs, forcément, dans la Ville de Narbonne, c'est une collectivité où il y a 800 agents et forcément vous avez des salaires qui évoluent au fil du temps et qui créent cette masse salariale. Il faut comparer des éléments comparables. Prenez les ratios de ressources humaines dans des Villes comparables à Narbonne et vous verrez que nous sommes dans la strate, sachant que Narbonne, il ne faut pas la considérer comme une ville de 60 000 habitants. En réalité, Narbonne est une Ville dans la strate 80 000-120 000 habitants parce que nous avons Narbonne-Plage. C'est un quartier de la Ville qui l'été a un pic de population qui nous fait passer dans la strate supérieure. Il faut des services pour répondre également à cette attractivité touristique. En contrepartie, nous recevons des taxes de séjour, nous avons des commerces qui peuvent vivre grâce à cette attractivité touristique. Voilà pour votre premier chapitre.

Sur le second, sur la dette, j'ai déjà donné l'explication. Je veux bien vous la donner à nouveau. La dette n'est pas une mauvaise chose. Ne voyez pas cela comme dans la culture d'un particulier. La dette permet d'investir, elle permet de soutenir l'économie locale. Quand vous endettez, c'est parce que vous avez les capacités de le faire. Le seul critère important à regarder est : la Ville a-t-elle la capacité de se désendetter? Ce sont des cycles. C'est ce que je vous expliquais le mois dernier. Vous avez des cycles où l'on endette et la vie de la collectivité, depuis un siècle ou plus, est faite de ces rythmes d'endettement et de désendettement. Nous arrivons aujourd'hui dans une phase d'endettement où nous sommes dans la réalisation de projets. Je suis bien content et nous sommes bien heureux d'arriver dans ce cycle, dans ce moment-là. Pourquoi? Parce qu'aujourd'hui il y a une espèce de marasme économique avec des entreprises en difficulté. En soutenant par l'endettement l'investissement, nous soutenons l'économie locale. C'est une bonne période pour l'endettement. Le cycle suivant sera un cycle de désendettement de la commune et ainsi ira la vie budgétaire et comptable de la collectivité. Y a-t-il d'autres questions sur le Budget Primitif? On passe au vote.

Votants : 43

Pour : 35
Contre : 1
Abstention : 7

Le Conseil adopte à la majorité

9 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS - EXERCICE 2025

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

10 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DES PORTS - EXERCICE 2025

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas grand-chose. Un budget qui se porte de mieux en mieux d'ailleurs. On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

11 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - EXERCICE 2025

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

12 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE - EXERCICE 2025

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Vous savez que Côte des Roses, on l'a intégré dans le principal donc il ne reste plus que La Falaise. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

13 - FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : On ne bouge pas. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 2

Le Conseil adopte à la majorité

14 - FINANCES - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ DU RÉGISSEUR – ÉCARTS DE COMPTAGE LIÉ AU DISPOSITIF ILLICODE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Parce qu'on a constaté un petit écart de comptage lié au dispositif ILLICODE. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

15 - FINANCES - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Délibération qui accompagne chaque modification, chaque approbation budgétaire, le vote des AP/CP. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

16 - SPORTS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Jacques PAIRO

Monsieur Jacques PAIRO : Merci, Monsieur le Maire. Ce sont les subventions aux associations sportives suivantes : RCNM Asso, RCN SAS SP, Narbonne Volley Asso, Les Centurions, Narbonne handball, FUN et CNN. Vu la commission préparatoire, je vous propose le versement des subventions de fonctionnement comme indiqué à l'annexe jointe.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Quelques questions par rapport au tableau, j'ai vu qu'il y avait quelques évolutions. La Ville a fait une économie de 250000 € sur l'ensemble puisque pour le RCNM, je crois qu'on met 250000 € de plus que l'année dernière. Par contre pour le Volley qui maintenant s'est structuré – comme pour le Rugby – avec Les Centurions et le Narbonne Volleyball, ce qui est une bonne chose, si je cumule les deux subventions, on est à 383000 € et on était à 443000 € rien que pour le Narbonne Volleyball en 2024. Cela fait une baisse de 50000 €. Je voulais savoir pourquoi cette baisse et cette montée pour le Racing. Est-ce juste dû à un arbitrage et pour quelle raison? Ou alors tout simplement, peut-être que le Narbonne Volley a demandé moins que d'habitude. Juste avoir des explications là-dessus, étant précisé que pour la Ville cela fait une économie de 250000 €. Ce n'est pas extraordinaire, mais...

Monsieur le Maire : On fonctionne un peu différemment cette année que les années précédentes. Cela fait 20 ans que nous sommes sur les mêmes cycles. On donne une subvention, chaque année, en début d'exercice budgétaire et on vote en fin de saison sportive une subvention supplémentaire ou complémentaire pour sauver la saison ou rattraper les pots cassés. On a fait chemin inverse. La logique est là! Vous donnez une somme et le recrutement se fait en conséquence et du coup, en fin de saison, vous avez le mauvais recrutement, vous devez intervenir en cours de saison pour donner une subvention complémentaire et la subvention complémentaire arrive trop tard et vous ne sauvez pas la saison. Cette année, en encore avec les clubs sportifs, avec le Racing notamment, nous avons donné la subvention dans sa totalité dès le début de l'exercice comptable et nous adapterons en fonction, en cours d'exercice budgétaire.

Pour le Volley, on a séparé Volley Association et Centurions, ils se sont montés en SASP et une clef de répartition a été faite entre la partie associative – comme pour le Racing – et la partie club professionnel. L'année dernière, nous avons voté une subvention exceptionnelle, cela fait 2 ans d'affilée, parce que les finances du club étaient en grande difficulté. Là, on s'est rencontré avec le club de Volley et il semble que tout soit entériné en tout cas auprès de l'organe de contrôle la DNACG et tout semble cohérent. Voilà pour les explications.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : (Hors micro, inaudible.)

Monsieur Jacques PAIRO : Pour le Volley, pour ajouter un mot, il est vrai qu'il y a eu un changement d'équipe de bureau, de président. Évidemment suite à des problèmes également financiers donc la subvention exceptionnelle de l'an dernier a été attribuée justement pour combler ce problème financier que n'a pas actuellement...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas exactement cela, Monsieur PAIRO. L'année dernière, nous avons accompagné pour finaliser la saison à venir et pour réengager sur la nouvelle saison. On a un exercice comptable du 1^{er} janvier au 31 décembre. La saison sportive est à cheval sur deux saisons donc ce n'est pas pour combler un déficit, c'est pour permettre que la DNACG valide l'engagement de la saison suivante. Y a-t-il d'autres questions sur la partie subventions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

17 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE LA NARBONNAISE - 2024

Monsieur Alain VICO : Merci, Monsieur le Maire. Au niveau de l'entité du Grand Castelou se trouvent, vous le savez, 3 structures : le PNR, la Maison de la Narbonnaise et la charpenterie marine. Pour permettre le fonctionnement de la Maison de la Narbonnaise, pour qu'elle puisse vivre, s'épanouir et proposer plusieurs activités et recevoir du public, ils ont besoin d'un budget de fonctionnement. Comme vous pouvez le voir sur le tableau, il y a plusieurs structures d'État qui interviennent, des collectivités, et la Ville de Narbonne, pour sa part, va intervenir à hauteur de 57 600 €.

Monsieur le Maire : Sur la délibération précédente, il y a une annexe. Ce n'est pas 2023 sur les tableaux de versement, c'est bien 2025, vous l'avez compris. Sur la délibération portée par M. VICO il y avait une question.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Lorsque j'étais au Conseil départemental, j'avais eu la chance d'assister justement à la mise en place du fonctionnement de cette Maison de la Narbonnaise et il nous avait été présenté à l'époque un tableau sur le fonctionnement qui était de 160 000 €. J'avais dit qu'on était très optimiste à l'époque, c'était avec Me MOULY, et que je pensais qu'il fallait voir beaucoup plus haut. Il était prévu dans les documents et dans toutes les discussions qui avaient eu lieu de faire en sorte d'avoir plus de recettes de cette maison. Je pense que pour l'instant vous n'avez pas mis en place les outils pour faire entrer les recettes. J'ai vu qu'elles s'élèvent, pour le PNR, à 32 000 €. Mais sur les recettes, il n'y en a pas de prévu, me semble-t-il. Ce qui est bien par contre c'est qu'il y a un financement de toutes les collectivités. Ce qui était à craindre, c'était que la Ville prenne en charge la totalité. La Région prend 25 %, la Ville prend 25 % et le Département...

Monsieur le Maire : Et l'Agglomération.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Cela fait quand même des dépenses de fonctionnement supplémentaires à supporter pour la Ville de Narbonne puisqu'avant il n'y avait pas de dépenses à ce niveau-là, au niveau du fonctionnement en tout cas.

Monsieur le Maire : Après, de grosses dépenses d'investissement surtout.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Investissement, je l'ai vu surtout dans les décisions du Maire puisque j'ai vu que le budget a augmenté parce que le coût des matériaux et autre, plus le coût des entreprises dans la construction ont fortement augmenté. Il est vrai que cela revient beaucoup plus cher que ce qui était initialement prévu. Je crois qu'on est près des 9 M€ alors qu'au départ on était dans un projet à 6 ou 7 M€.

Monsieur le Maire : Sur les recettes, on plaide, on est les premiers à demander les recettes, mais c'est le PNR puisqu'on lui confie la gestion. Nous demandons au Comité de direction d'améliorer les recettes. Nous versons aussi une subvention au PNR – c'est la délibération suivante – également pour les accompagner. Nous sommes les premiers à plaider pour l'augmentation des recettes et la création de nouvelles recettes et l'ouverture au grand public.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : C'est eux qui nous versent 30 000 € pour le loyer et du coup cela se compense avec les 57 000 €.

Monsieur le Maire : À peu près.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : À peu près, on va dire cela.

Monsieur Alain VICO : Juste une précision. Au dernier comité syndical qui a eu lieu au PNR, ce sont des questions qui ont été posées et notamment on s'étonnait sur l'absence de recettes prévues à ce niveau. Un projet de restauration avait été posé donc on pousse justement pour qu'il puisse y avoir des recettes qui entrent de façon à pouvoir alléger la participation en fonctionnement.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Et aussi, me semble-t-il, surtout des offres aux touristes : bateaux, etc.

Monsieur le Maire : C'est ce que l'on veut, qu'elle soit très ouverte.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : S'il n'y a pas d'animation ni de recettes, ce lieu ne va pas avoir beaucoup de monde. Il faut vraiment qu'il soit attractif.

Monsieur Alain VICO : On pousse dans ce sens.

Monsieur le Maire : On vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

18 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU SITE DU GRAND CASTELOU AU PROFIT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE (PNRNM) À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025

Alain VICO

Monsieur Alain VICO : Le PNR étant locataire des bâtiments, il reversera à travers cette convention un loyer de 30 000 € à la Ville de Narbonne.

Monsieur le Maire : Précision portée par le Directeur Général des Services : les 57 000 € étaient pour cette année 2024, les 30 000 € sont à partir de 2025 donc il y aura un petit décalage. Y a-t-il des questions sur la mise à disposition ? On vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

19 - SANTÉ ET SPORT SANTÉ - CONVENTION DE REVERSEMENT - ACTION DE PRÉVENTION SANTÉ ENTRE LA COMMUNE DE NARBONNE ET LE GRAND NARBONNE

Nathalie HUYNH-VAN

Madame Nathalie HUYNH-VAN : Dans le cadre de l'extension de la Maison de la prévention à l'échelle du Grand Narbonne avec notamment la mise en place d'un minibus prévention santé, il s'agit d'approuver les modalités de remboursement du Grand Narbonne par la Ville de Narbonne et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

20 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS - RUE DE LA GANGUISE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Dans le cadre des travaux d'élargissement de la rue de la Ganguisse, ENEDIS doit procéder au réaménagement des réseaux de cette rue afin d'alimenter l'éclairage public et divers terrains desservis par cette voie. Dans ce cadre, ENEDIS souhaite donc créer une servitude ainsi que les droits d'accès et de passage sur la parcelle communale correspondant à une partie de la rue de la Ganguisse. Bien sûr, une convention déterminant les droits et obligations de chacun entérinera cette servitude qui sera accordée à titre gratuit.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de questions, on passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

21 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS - PARCELLES CADASTRÉES SECTION BS N°28 ET 29 – LIEUDIT NOS JARDINS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : La commune est propriétaire d'une parcelle au lieudit Nos Jardins à Narbonne-Plage sur laquelle sont implantées deux sociétés de prestations de glisse. Afin d'alimenter le bâtiment, ENEDIS doit procéder à des travaux pour raccorder le futur réseau sur le coffret existant situé sur une parcelle à côté et qui est également propriété de la commune. ENEDIS souhaite donc créer une servitude sur les deux parcelles communales.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

22 - FONCIER - CESSION - AVENUE DES CÉVENNES - MME MEZAR

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Mme MEZAR est propriétaire d'un bien situé 12 avenue des Cévennes dont le jardin, d'une emprise de 58 m² environ, s'avère être situé sur le domaine public communal. Mme MEZAR souhaiterait régulariser la situation. La commune est favorable à faire droit à sa demande, car ce terrain ne présente aucune utilité pour la collectivité. Il est donc proposé de constater la désaffectation de l'emprise à céder, de la déclasser du domaine public communal et de la classer dans le domaine privé, ce afin de la céder à Mme MEZAR au prix de 27,50 €/m², soit un total de 1 595 €. Les frais liés à la transaction seraient pris en charge par l'acquéreur.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

23 - FONCIER - RÉTROCESSION RUE ÉMILE EUDES – SARL SACI – PARCELLES BC 675 ET 676

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : La SARL SACI qu'avait obtenu en 2020 un permis d'aménager pour la création d'un lotissement situé 9 rue Émile Eude souhaite rétrocéder à la Ville deux parcelles : une de 47 m² et l'autre de 44 m² et il est proposé de les acquérir au prix de 1 € et de les intégrer dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

24 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - EFFACEMENT BASSE TENSION (BT) RUE DES PÊCHEURS - TRANCHE 2 SUR POSTES OCÉANIS - CAPOUNADES ET ÉCLIPSE - AVENANT

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : En juin 2023, le Conseil municipal avait déjà délibéré concernant des travaux d'effacement des réseaux aériens de la rue des Pêcheurs, à Narbonne-Plage. Il s'avère que des contraintes ont engendré des coûts supplémentaires à ceux initialement prévus par le SYADEN. Cela concerne essentiellement les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communication électronique passant donc de 31 200 € TTC à 62 093 € TTC pour la Ville. Il est donc nécessaire de formaliser un avenant à la convention.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

25 - CŒUR DE VILLE - ACTION FAÇADES - ACTION CŒUR DE VILLE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne souhaitent poursuivre le dispositif «action façade» pour l'année 2025, initié dans le cadre «Action Cœur de ville». Le Conseil communautaire a étendu le périmètre à l'ensemble du centre ancien classé en site patrimonial remarquable afin d'accompagner l'entrée en vigueur du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. La Ville considérant la nécessité de renforcer l'impact de ce dispositif sur l'attractivité et le dynamisme du cœur de ville souhaite s'impliquer dans cette action en venant compléter financièrement les aides attribuées jusqu'à présent uniquement par le Grand Narbonne. De ce fait, le budget du Grand Narbonne restera à 750000 € et la Ville l'abondera de 500000 €. Le plafond maximum pour les propriétaires ne change pas, il reste établi à 150000 €, dont un versement de 2/3, 100000 €, pour le Grand Narbonne et 1/3, 50000 €, pour la Ville de Narbonne. Cet abondement de 500000 € va permettre d'augmenter le nombre de façades réhabilitées en centre ancien.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

26 - COMMERCE - DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL 2025

Claude LEBESSOU

Monsieur Claude LEBESSOU : Merci, Monsieur le Maire. La loi permet pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économique de déroger au repos dominical jusqu'à 12 dimanches par an. Après concertation avec les différents acteurs économiques locaux et l'avis favorable du Grand Narbonne, il vous est proposé d'accorder 12 dimanches pour les commerces et 5 dimanches pour les professionnels de l'automobile.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 4

Le Conseil adopte à la majorité

27 - ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION - CRÉATION DU CONSEIL DE REMOBILISATION DES PARCOURS SCOLAIRES

Jean-Paul CESAR

Monsieur Jean-Paul CESAR : Merci, Monsieur le Maire. Suite à la volonté étatique de rendre municipal ce dispositif, la Ville intègre le Conseil de Remobilisation des Parcours Scolaires comme outil de lutte contre le décrochage scolaire. Le service de réussite éducative déjà investi par ailleurs sur cette thématique pilotera cette action. Il s'agira d'identifier les situations, de mobiliser les

différents partenaires pour trouver des réponses adaptées afin de réussir le retour de l'enfant à l'école. Parmi ces partenaires institutionnels, nous comptons l'État, le Conseil départemental, l'Éducation nationale, la CAF et le monde associatif comme l'A.M.I., l'ABP, l'ARCHE, la Maison des Potes, le centre Nelson MANDELA. Ce CRPS s'articulera autour de séances par circonscription avec l'Éducation nationale ce qui facilitera le traitement des différents dossiers. Un premier COTEC pourrait voir le jour dès janvier, si le vote de ce soir valide l'entrée de ce dispositif dans le giron municipal.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Philippe CAZAL : Selon cette délibération la Ville sera désormais l'animatrice du CRPS qui était animé par l'association A.M.I. L'importance de ce dispositif qui vise à lutter contre l'absentéisme scolaire à l'école élémentaire n'échappe à personne. Le fait que la Ville assume désormais l'animation du dispositif est important d'une part parce que plus qu'une association elle aura autorité pour entraîner l'ensemble des partenaires, d'autre part parce qu'elle affirme ainsi pleinement sa volonté de s'engager encore plus dans la lutte contre l'absentéisme scolaire. Il semble, si j'ai bien compris, qu'au sein des services de la Ville ce soit plus précisément le service du PRE (Programme de Réussite Éducative) qui sera chargé de cette animation. Il est tout à fait bien placé pour cela puisqu'il intervient dans l'accompagnement des élèves en difficulté, un domaine tout à fait complémentaire avec la lutte contre l'absentéisme, mais le PRE aura-t-il suffisamment de moyens en termes d'effectif pour faire face à cette nouvelle mission en plus de celle qu'il assume déjà ? Monsieur le Maire, ne faudrait-il pas renforcer l'équipe du PRE ?

Monsieur Jean-Paul CESAR : Déjà on est assez staffé, excusez-moi du terme, sur ces sujets et cela fonctionne très bien. D'ailleurs vous l'avez remarqué. Nous ne sommes pas seuls dans le dispositif. L'idée est de s'ouvrir dans la réflexion, dans l'intelligence collective notamment avec le monde associatif et les institutionnels pour être encore plus forts et plus performants. L'intérêt que nous devons avoir est de remobiliser ces enfants à ce qu'ils reviennent à l'école. Si toutefois on a des manques dans le dispositif parce qu'il manque du personnel, on avisera. Aujourd'hui, lançons-nous et on verra la suite.

Monsieur le Maire : Parfait. On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 3

Le Conseil adopte à la majorité

28 - CULTURE – CONVENTION RÉSEAU PYRAMID

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : Merci, Monsieur le Maire. La convention Réseau Pyramid pose les bases du partenariat avec l'association Pyramid qui est chargée par la Région Occitanie d'animer le réseau des programmateurs de festivals vivants sous label Région en scène. Pour la deuxième année consécutive, Narbonne accueillera, du 7 au 11 janvier 2025, plus de 150 programmateurs et une vingtaine de compagnies installées dans la région qui ont été sélectionnées par ce même Réseau Pyramid. Les partenaires de cette édition sont la Région Occitanie, le Département, le Grand Narbonne, la Ville de Narbonne, le CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental), le Théâtre Scène nationale du Grand Narbonne et la MJC de Narbonne. Outre son partenariat sur la

communication, la Ville mettra à disposition l'Espace Dominique Baudis de Narbonne-Plage pour accueillir une compagnie de théâtre et un concert de Will Barber, programmé par ce réseau.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

29 - CULTURE - CONVENTION ASSOCIATION THÉÂTRE + CINÉMA SCÈNE NATIONALE GRAND NARBONNE (PROGRAMME ECOLE ET CINÉMA)

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : Cette convention vient régulariser, suite à la dissolution de l'association de gestion du théâtre en juillet dernier, le premier semestre 2024 du partenariat entre la Ville et le Théâtre+Cinéma. Ce partenariat porte sur une participation de la Ville à hauteur de 2,50 € par élève des écoles communales qui font la démarche d'inscrire des films dans leur programme scolaire. Cela concerne entre 100 et 150 élèves par semestre. Le dispositif école et cinéma est un dispositif national porté et coordonné par le Théâtre+Cinéma au niveau local.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

30 - CULTURE - CONVENTION EPCC SCÈNE NATIONALE GRAND NARBONNE (ECOLE ET CINÉMA)

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : C'est le pendant de la convention que nous venons de traiter pour le deuxième semestre 2024 avec l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) qui gère désormais le Théâtre+Cinéma. La Ville soutient toujours le développement de la sensibilisation aux arts visuels impulsée par le théâtre par le dispositif national école et cinéma. À noter la révision générale des participations financières, la Ville accompagnant, sur ce deuxième semestre, le dispositif non plus à hauteur de 2,50 €, mais de 2,80 € par élève.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

31 - CULTURE - CONVENTION EPCC SCÈNE NATIONALE DU GRAND NARBONNE (PROGRAMME HORS LES MURS)

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : Cette convention pose le modus operandi entre l'EPCC et la Ville de Narbonne pour la programmation hors les murs du Théâtre+Cinéma sur le domaine public de la Ville de Narbonne. Elle permet entre autres points de vérifier la faisabilité des projets dans les espaces dédiés et de permettre ainsi d'investir des espaces au plus près des populations pour favoriser l'accès à la culture pour tous.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

32 - PATRIMOINE - ACTUALISATION DES CONTRATS DE DÉPÔT - VENTE DANS LA BOUTIQUE DU PALAIS

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : La Ville de Narbonne assure en régie directe la gestion de la boutique du Palais Musée dans laquelle sont proposés à la vente des produits en lien avec le patrimoine et le musée de la commune. Dans ce cadre, la boutique du Palais accepte le dépôt-vente de produits valorisant le patrimoine et l'histoire de Narbonne. En échange, la Ville retient un pourcentage sur les ventes. Ce pourcentage fait l'objet d'une négociation avec les fournisseurs entre 30 % et 35 %. Les conditions de dépôt-vente sont établies dans un contrat signé avec chaque déposant qui en accepte les modalités. Les clauses définissant ce contrat n'ont pas été revues depuis la délibération du 17 décembre 2009. Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer ces contrats en précisant les droits et obligations des parties et de formaliser les avenants qui pourront intervenir en termes de modification de prix ou d'ajout de références.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

33 - PATRIMOINE - CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET L'ASSOCIATION LE LABO DES CULTURES / OCCITANIE

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : Cette association a pour objet de développer des projets de médiation, d'expérimenter de nouveaux rapports entre les arts et les personnes et de faciliter les interactions interculturelles. Mené en partenariat avec l'association La Petite Maison Pâtes au Beurre de Narbonne, le projet intitulé «Je veux musée - parents, nourrissons, bienvenue au musée», à destination des publics des mille premiers jours de l'enfant, c'est-à-dire 4 mois de grossesse jusqu'aux 23 mois de l'enfant, est proposé. Il s'articule autour de parcours de visites intégrant un ou

plusieurs sites culturels et patrimoniaux de Narbonne susceptibles d'intéresser les familles, dont bien entendu le Palais Musée des Archevêques. De son côté, la commune souhaite s'impliquer pour l'éveil culturel et artistique dans le lien enfant-parent à travers des actions de médiation coordonnées par le service des publics de la direction du patrimoine pour des parents avec enfants de 0 à 3 ans. Ces rendez-vous se dérouleront au sein du Palais Musée des Archevêques et seront animés par le binôme médiateur culturel et psychologue, accompagnés d'une ou d'un guide conférencier mis à disposition par la ville afin de faciliter la découverte et les interactions entre les parents ou futurs parents et les œuvres dans une démarche visant à associer leurs tout-petits. Il est prévu – vu que c'est tout nouveau – que ce parcours et surtout ces résultats fassent l'objet d'un compte-rendu gardant la mémoire du projet.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Madame Milanka PETROVIC : Je ne comprends pas très bien le projet. Pourquoi une femme enceinte de plus de 4 mois de grossesse serait-elle plus intéressée par l'éveil culturel et artistique de notre patrimoine ? Et les enfants de 0 à 23 mois sont petits et peut-être pas très intéressés par ces événements. Pourquoi faut-il engager des médiateurs, psychologues et des conférenciers pour des enfants aussi petits ?

Monsieur Yves PENET : Par où commencer ? Par le début ! Justement le début, la culture s'apprend déjà dès le plus jeune âge. Tout musicothérapeute ou thérapeute qui s'occupe des enfants de 0 à 3 ans sait très bien que même dans le ventre de sa maman il y a une interaction dès qu'on met de la musique ou qu'on va à la découverte de l'art. On sait très bien que la condition du nourrisson est favorisée quand la maman se sent bien. Ce n'est jamais évident de pouvoir avoir accès à la culture ou même à un simple divertissement quand les dames sont enceintes. Pour l'enfant, dès son plus jeune âge et même jusqu'à 3 ans, il y a de l'éveil musical et artistique dans tous les conservatoires qu'ils soient municipaux, à rayonnement départemental, régional ou national. Et puis, c'est encadré par des associations. Vous avez eu une discussion tout à l'heure sur les employés de mairie, les agents sont payés et participent justement et contribuent à faire découvrir le patrimoine et à ouvrir l'accès encore plus au patrimoine et notamment là où nous nous situons aujourd'hui : au Palais Musée des Archevêques. Un enfant qui vient de 0 à 3 ans avec ses parents au Palais Musée des Archevêques sera un enfant déjà qui vient en famille, accompagné et qui va pouvoir découvrir des choses, qui va pouvoir avoir une explication par des professionnels, mais également avoir un rapport de partage avec les parents et rien que ce rapport de partage et d'échange entre enfants et parents est déjà bénéfique. Rien que pour ça, je pense qu'il vaut la peine de le faire.

Monsieur le Maire : On passe au vote.

Votants : 43

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

34 - NARBONNE-PLAGE - AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE CARÉNAGE - DÉCLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.214-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Claude LEBESSOU

Monsieur Claude LEBESSOU : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de la loi sur l'eau, l'aire de carénage de Narbonne-Plage doit être entièrement refaite. Il s'agit d'un dispositif de traitement des aires de carénage. L'aire de carénage est l'endroit où on nettoie les bateaux et où beaucoup

d'hydrocarbures et de peintures viennent polluer l'eau donc on doit installer un dispositif qui va traiter cette eau et, en même temps, désaliniser l'eau pour que le port soit complètement autonome en eau. Le bureau d'études AZUR Environnement a conclu que ce projet est parfaitement valable donc je vous demande d'approuver le dossier correspondant au régime de déclaration établi par le bureau d'études AZUR Environnement.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

35 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CESSION D'UN VÉHICULE - CITROËN C5X

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : Merci, Monsieur le Maire. Suite à une délibération du 1^{er} février dernier, nous avons mis en vente un véhicule Citroën C5 sur le site Agora Store. La vente ayant été infructueuse, entre-temps le concessionnaire Citroën nous a fait une offre d'achat pour un montant de 22 200 €. Je vous propose d'abroger la délibération sur Agora Store et d'approuver la vente du véhicule.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

36 - HYGIÈNE - SALUBRITÉ - SANTÉ ENVIRONNEMENTALE - CONVENTION DE GESTION AVEC LE GRAND NARBONNE - LOGEMENT INDIGNE ET PERMIS DE LOUER - RENOUVELLEMENT

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : Un renouvellement de convention entre le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne, convention de gestion du logement indigne et permis de louer. C'est bien sûr le service communal hygiène et santé de la Ville qui en a la charge. Je tiens à préciser que cette convention ne relève en aucun cas d'un transfert de compétence, ce n'est qu'une convention. Elle durera 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

37 - CITOYENNETÉ - CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Yamina ABED

Madame Yamina ABED : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la reconduction sur la période du nouveau contrat de ville de la convention d'exonération de la Taxe Foncière pour les propriétés bâties à hauteur de 30 %, comme précédemment, dont vont bénéficier les différents bailleurs sociaux présents sur le territoire des Quartiers Prioritaires politique de la Ville pendant la période 2025-2030. À savoir: DOMITIA HABITAT, ALOGEA, MARCOU HABITAT et sur cette nouvelle convention arrive le bailleur HABITAT AUDOIS de Carcassonne qui, depuis peu, a des logements sociaux sur les Quartiers Prioritaires politique de la Ville. En contrepartie, les bailleurs s'engagent à mettre en place un certain nombre de mesures visant à améliorer le cadre de vie des habitants résidents sur ces quartiers.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

38 - FONCIER – RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°20240151 DU 26 SEPTEMBRE 2024 PORTANT CESSIION DE LA MAISON D'HABITATION SITUÉE ANCIEN CHEMIN DE BAGES ET SAINT-CRESCENT SUD – PARCELLES CX 57 ET CX 58P – M. TOURNAIRE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? Non. On passe au vote. Mme Christine DAUZATS déclare qu'elle n'a plus de batterie et elle vote pour. On va faire à main levée pour la dernière délibération, sauf si quelqu'un s'y oppose. Quelqu'un s'oppose au vote à main levée? Non.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Qui est contre le retrait de la délibération? *(Personne.)* Qui s'abstient? *(Personne.)* Qui est pour?

Le Conseil adopte à l'unanimité

Je vous informe que le prochain Conseil municipal aura lieu le 30 janvier 2025 à 18h30 ici même. Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h44

Signature du Secrétaire de Séance

Évelyne RAPINAT

Signature de M. le Maire

Bertrand MALQUIER